<u>Canada.ca</u> > <u>Immigration et citoyenneté</u> > <u>Immigrer au Canada</u>

> <u>Immigrer dans le cadre d'Entrée express</u>

Système de classement global (SCG) : immigrants qualifiés (Entrée express)



COVID-19: Mesures de sécurité

Découvrez si vous êtes touchés par le coronavirus/COVID-19.



Avis de non-responsabilité: Cet outil ne sert qu'à des fins de référence et d'orientation générale. En cas de divergence entre les résultats obtenus à l'aide de ce questionnaire et ceux générés par le système électronique Entrée express, les résultats générés par le système auront préséance, conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés et des instructions ministérielles prises en vertu de l'article 10.3 de la LIPR. Cet outil sera mis à jour de manière ponctuelle, en fonction des modifications apportées aux instructions ministérielles régissant le système Entrée express.

Cet outil vous aidera à calculer votre pointage en vertu du Système de classement global (SCG) selon les réponses que vous fournirez ci-dessous. Le SCG est un système de points grâce auquel <u>votre profil</u> est évalué et noté afin de le classer dans le bassin Entrée express. Il est utilisé pour évaluer :

- vos compétences;
- vos études;
- vos compétences linguistiques;
- votre expérience professionnelle;
- d'autres facteurs.

Servez-vous de cet outil si :

- vous êtes <u>admissible à au moins un (1) programme visé par Entrée express</u>
 et
- vous n'avez pas rempli un profil Entrée express, mais vous souhaitez savoir la note que vous pourriez obtenir dans le cadre du <u>système de classement</u> global (SCG) si vous le faites ou
- vous **avez été invité à présenter une demande de résidence permanente** et vous souhaitez voir si un changement à votre profil pourrait avoir une incidence sur votre note du SCG.

Vous devez vous assurer que votre note du SCG est supérieure à la note minimale de la <u>ronde d'invitations</u>.

1) Quel est votre état matrimonial?

Jamais marié/célibataire 🔻

3) Quel âge avez-vous?

Choisissez l'option qui s'applique :

- Si vous avez été invité à présenter une demande, veuillez entrer votre âge à la date à laquelle vous avez été invité à présenter votre demande.
 OU
- Si vous projetez de remplir un profil d'Entrée Express, veuillez entrer votre âge actuel.



4) Quel niveau d'études avez-vous atteint?

Indiquez le niveau de scolarité le plus élevé pour lequel vous avez :

- Obtenu un certificat, grade ou diplôme canadien; ou
- Fait faire une évaluation des diplômes d'études (EDE) (L'EDE doit avoir été effectuée par un organisme approuvé dans les cinq dernières années.)

Note : Un certificat, grade ou diplôme canadien doit avoir été obtenu auprès d'une université, d'un collège, d'une école technique ou de métiers canadien autorisé, ou autre institut au Canada. L'apprentissage à distance permet d'obtenir des points pour les études, mais ne donne aucun point supplémentaire dans votre profil ou votre demande.

Baccalauréat (programme d'une université, d'un collège, d'une école technique ou d'une école de

4b) Avez-vous obtenu un certificat, grade ou diplôme canadien?

Remarque: Pour que la réponse soit « oui »:

- L'anglais ou le français langue seconde ne doit pas représenter plus de la moitié de vos études.
- Vous ne devez pas avoir bénéficié d'une bourse d'études exigeant que vous retourniez dans votre pays d'origine après l'obtention de votre diplôme pour y mettre vos compétences et connaissances en application.
- Vous devez avoir étudié à une école au Canada (les campus étrangers ne comptent pas).
- Vous devez avoir été inscrit à plein temps pendant au moins huit mois et avoir été effectivement présent au Canada pendant au moins huit mois.



4c) Choisissez la meilleure réponse pour décrire ce niveau d'éducation.

Degré, diplôme ou certificat de trois ans ou plus OU une maîtrise, un doctorat ou un diplôme profe

5) Langues officielles : Les langues officielles du Canada sont le français et l'anglais.

Vous devez soumettre des résultats de test linguistique qui datent de moins de deux ans pour tous les programmes liés à l'Entrée Express, même si l'anglais ou le français est votre première langue.

i. Vos résultats de test linguistique ont-ils moins de deux ans?

Oui 🕶

ii. Quel test linguistique avez-vous passé pour votre première langue officielle?

IELTS	~
-------	---

Entrez vos notes de test pour :

Expression orale:

Compréhension de l'oral :

Compréhension de l'écrit :

7.0 - 7.5

Expression écrite :

7.0	~
-----	---

iii. Avez-vous d'autres résultats linguistiques?

Si oui, quel test linguistique avez-vous subi pour votre seconde langue officielle?

Les résultats du test doivent dater de moins de deux ans.



6) Expérience de travail

i. Au cours des dix dernières années, combien d'années d'expérience de travail qualifié au Canada possédez-vous?

L'expérience doit avoir été rémunérée et à plein temps (ou l'équivalent à temps partiel).

Remarque : Au Canada, la Classification nationale des professions (CNP) est la liste officielle de toutes les professions sur le marché du travail canadien. Elle décrit tous les emplois en fonction du type, du niveau et du genre de compétences qu'ils exigent.

« Travail qualifié », au titre de la CNP, vise :

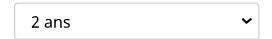
- les postes de gestion (niveau de compétence 0 de la CNP);
- les postes professionnels (niveau de compétence A de la CNP);
- les emplois techniques et spécialisés/manuels (niveau de compétence B de la CNP).

Si vous n'êtes pas certain du niveau de la CNP de cet emploi, <u>vous pouvez le trouver</u>.



ii. Au cours des dix dernières années, combien d'années d'expérience de travail qualifié à l'étranger possédez-vous?

L'expérience doit avoir été continue, rémunérée et à plein temps (ou l'équivalent à temps partiel), et acquise dans une seule profession (genre de compétence 0, A ou B de la CNP).



7) Possédez-vous un certificat de compétence d'une province, d'un territoire ou d'un organisme fédéral canadien?

Remarque : Un certificat de compétence permet d'exercer certains métiers spécialisés au Canada. Seuls les territoires, les provinces et un organisme fédéral peuvent délivrer ces certificats. Pour en obtenir un, vous devez faire évaluer votre formation, votre expérience du métier en question et vos compétences, et ensuite subir l'examen préalable à l'obtention du certificat.

Habituellement, vous devez vous rendre dans la province ou le territoire l'évaluation. Vous pourriez également devoir obtenir de la formation et de l'expérience auprès d'un employeur au Canada.

Ce n'est pas la même chose qu'une désignation d'une province ou d'un territoire.



8) Avez-vous une offre d'emploi valide appuyée par une étude d'impact sur le marché du travail (si nécessaire)?

Une offre d'emploi valide doit être :

• à plein temps;

- pour un poste spécialisé (genre de compétence 0 ou niveau de compétence A ou B de la Classification nationale des professions de 2011;
- étayée par une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) ou exemptée de la nécessité d'une EIMT;
- pour un an à partir du moment où vous devenez résident permanent.

Une offre d'emploi n'est pas valide si votre employeur :

- est une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat au Canada;
- figure sur la liste des employeurs non conformes.

Le fait qu'une offre soit valide ou non dépend de différents facteurs, selon votre cas. Voir la <u>liste complète des critères relatifs aux offres d'emploi valides</u>.



8a) Quel est le genre ou le niveau de compétence dans la CNP de l'offre d'emploi?

Vous pouvez utiliser notre outil en ligne pour le déterminer si vous ne le savez pas.



9) Avez-vous un certificat de désignation d'une province ou d'un territoire?

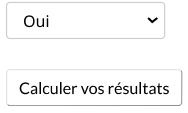


10) Est-ce que vous ou votre époux/conjoint de fait (si celui-ci vous accompagne au Canada) avez au moins un frère ou une sœur habitant au Canada qui est un citoyen ou un résident permanent? Remarque : pour répondre par l'affirmative, le frère ou la sœur doit :

- être âgé(e) de 18 ans et plus;
- être lié(e) à vous ou à votre époux/conjoint de fait par le sang, par le mariage, par une union de fait ou par adoption;
- avoir un parent en commun avec vous ou votre époux/conjoint.

Un frère ou une sœur est lié(e) à vous par :

- le sang (biologique);
- adoption;
- le mariage (frère ou sœur par alliance).



Date de modification: